



PRÉFET DES YVELINES

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines / Police de l'eau



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

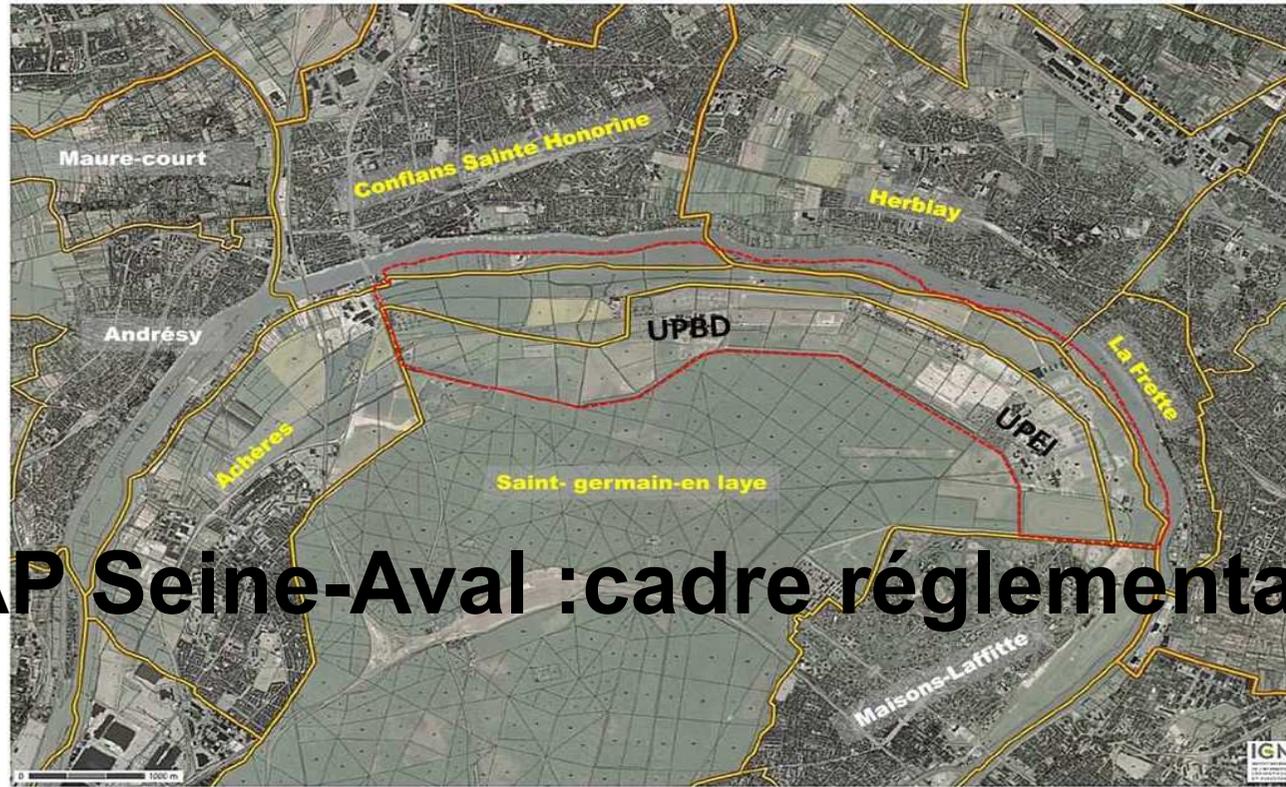
COMITÉ DE SUIVI DE SITE (CSS) 13 MAI 2022

SIAAP SEINE-AVAL – ACHÈRES

Delphine DUBOIS / DRIEAT / Unité départementale des Yvelines
Stéphane DESVANT / DRIEAT / Police de l'eau

Sommaire

- 1. Encadrement réglementaire des installations de SIAAP Seine-Aval**
- 2. Actions de contrôles : police de l'eau et inspection des installations classées**
- 3. Plan d'amélioration et instructions en cours**
- 4. Perspectives 2022-2023**



Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

1. SIAAP Seine-Aval : cadre réglementaire

ICPE et IOTA

Classement ICPE:

* **SEVESO Seuil Haut** pour :

- la capacité de stockage du biogaz
- le cumul des substances dangereuses

* **IED** pour une combustion avec P. > 50 Mwth et soumis à **QUOTAS CO2**

Classement IOTA :

***autorisation** pour :

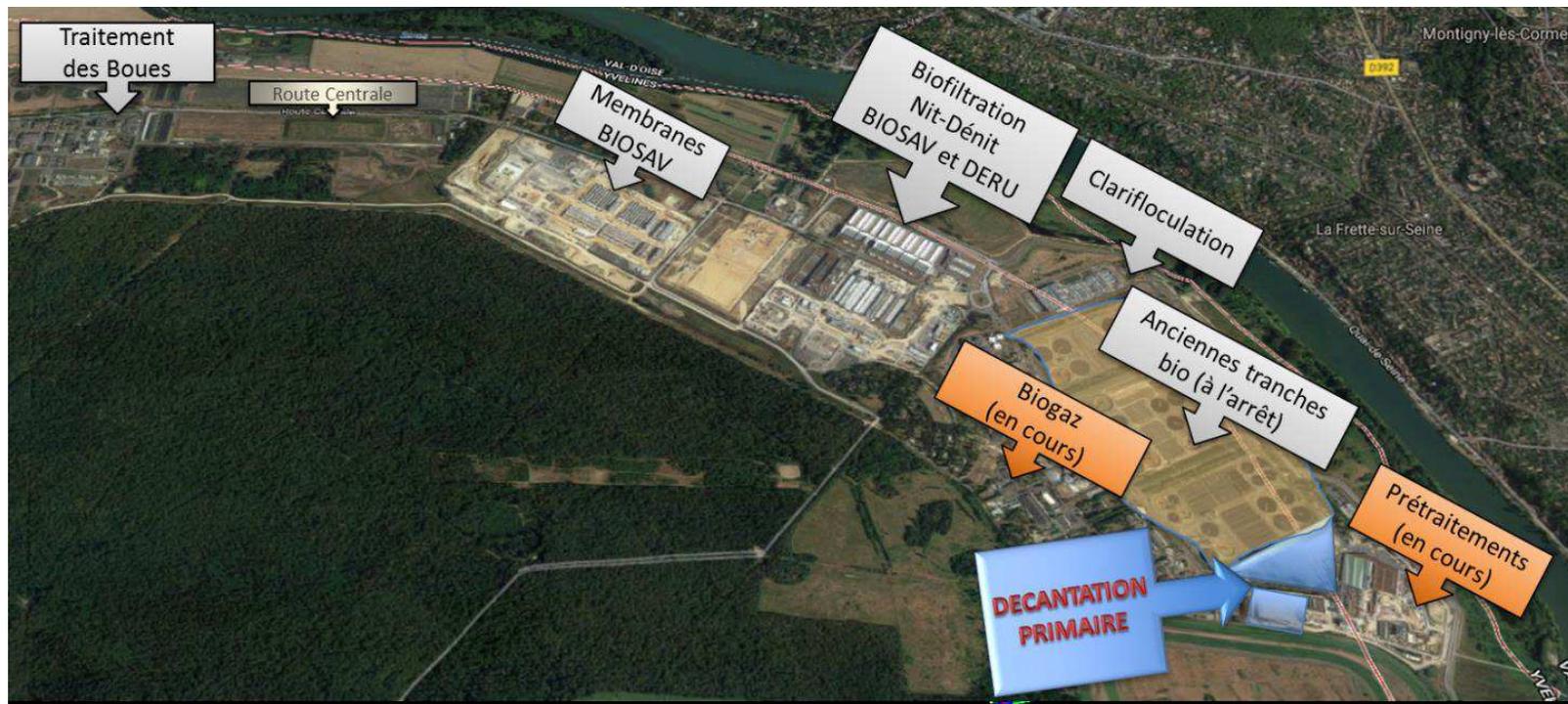
- Rabattement permanent de nappe,
- imperméabilisation avec rejet d'eaux pluviales,
- station d'épuration devant traiter plus de 600 Kg de DBO5 par jour.

Refonte du site initiée en 2009 (S=150 ha) + rétrocession de 300 ha

Étapes de la refonte :

Étapes de la refonte	Démarrage	Mise en service partielle	Mise en service industrielle
Refonte complète du prétraitement	2012	2016	2018
File biologique modifiée	2014	2017	2019
Nouveaux bâtiments tertiaire « campus »	2016	2020	2023
Digestion biogaz rénovée	2017	2018	2025
Nouvelle décantation primaire avec liaison hydraulique LH3	2018	2023	2024
Nouveau traitement des boues	2021		2033

Etapes de la refonte :



Principaux arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux :

- AP 29/11/2010 instituant des SUP
- APA IOTA du 18/02/2010 - APA ICPE n°10-371 DRE du 15/12/2010
- AP du 11/05/2012 : refonte du prétraitement
- AP du 17/04/2014 : constitution de GF remise en état
- AP du 15/03/2016 : nouveau traitement biologique
- AP du 27/04/2017 : actant à l'EDD de 2014 complétée
- AP du 09/10/2019 : audit de sécurité
- AP du 12/02/2020 : moyens de filtration des boues et remise en service du conditionnement thermique d'Achères 4 (CTA4)
- AP du 23 juillet 2020 : nouvelle décantation primaire
- AP du 03/07/2020 : renforcement des prescriptions en matière de sécurité incendie
- à venir : AP complémentaire sur modernisation biogaz, installations combustion suite réexamen IED, fours - 2022
- AP suite instruction « nouvelle décantation complémentaire » (reconstruction clarifloculation) - 2022/2023

Enjeux en termes de sécurité industrielle :

Niveau de sécurité suffisamment robuste pour prévenir les accidents : concerne les équipements, l'organisation et les procédures, la formation.

Constat fait suite à recrudescence d'accidents aux conséquences notables sur le fonctionnement des installations : février 2018 : incendie du bâtiment filtre presse d'Achères 4, impact du conditionnement thermique d'Achères 4 (CTA4 – installation voisine) ; mars 2018 : dégagement d'un nuage de gaz ; juillet 2019 : incendie du bâtiment de clarifloculation et atteinte du système électrique avec arrêt de quelques heures de la filière biologique, impact sur la continuité de traitement et sur le système global de traitement, et ayant nécessité la mise en œuvre par le SIAAP des mesures et des modifications temporaires de fonctionnement (toujours d'actualité en attendant la reconstruction)

Travaux dus à la refonte : période propice aux situations dégradées ou inhabituelles pouvant être sources d'incident ou accident

Renforcement des prescriptions techniques, suivi des échéances associées, rappels réglementaires

Site sous vigilance renforcée par le service d'inspection des installations classées et du Ministère de la Transition Écologique depuis 2021.

Enjeux en termes de IOTA :

Faire en sorte que la station réponde :

- au classement de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation (Directive Européenne sur les Eaux résiduaires Urbaines (91/271/CEE) et donc à l'atteinte du rendement annuel en azote global (70%) et en phosphore total (80%),
- à l'atteinte du bon potentiel écologique global de la Seine, pour les masses d'eaux concernées,
- à l'atteinte du bon état chimique de la Seine, pour les masses d'eau concernées.

Et que la station dispose d'un fonctionnement quotidien sécurisé (résilience du système) afin d'éviter des pollutions ponctuelles ayant un impact fort sur les milieux (baisse d'oxygène, mortalité piscicole, etc.)



2. Actions de contrôle : police de l'eau et inspection des installations classées depuis la dernière CSS de mai 2021

Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

Conformité :

Autosurveillance :

Sur impulsion du service de police de l'eau et de l'agence de l'eau Seine-Normandie, un plan d'actions (6 avril 2018) a été mis en œuvre par le SIAAP afin de mettre en conformité l'autosurveillance.

Encore en cours, les montants pour ce plan sont importants :

Études 3Deau : 470 869 €	Travaux : 412 524 €	<u>Total</u> : 883 393 €
--------------------------	---------------------	--------------------------

Conformité annuelle du traitement :

Au titre de l'année 2019, la station a été jugée non-conforme aux exigences locales et de la DERU, la situation découlant de l'incendie de la clarifloculation n'ayant pas pu être qualifiée d'inhabituelle. Pour l'année 2020, la station a été jugée conforme au regard des exigences de l'arrêté du 03 juillet 2020 et des mesures mises en place par le SIAAP.

Le jugement de conformité pour l'année 2021 est encore en cours d'analyse.

Contrôles IOTA :

*3 contrôles en 2018, 2 contrôles en 2019 post-incendie, 1 contrôle commun IOTA-ICPE en juillet 2020.

*2021 : - un contrôle sur le chantier de décantation primaire (6 mai)

- un contrôle commun IOTA-ICPE sur la gestion des terres (octobre)

*2022 : contrôle sur mise en place nvlle centrifugeuse sur UPBD, chantier puits NIT et sur prétraitement (8 mars)

Perspectives IOTA :

Suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant

Instructions des dossiers

Notamment :

- Suivi des travaux de compensation hydraulique attendue et le nouveau projet d'aménagement écologique de cette zone
- Suivi de la réalisation du schéma directeur de la gestion des déblais sur l'usine

Exercice PPI de mai 2021

Participation de l'inspection des installations classées lors de l'exercice

Retour d'expérience mis en commun entre acteurs sous coordination du SIDPC

Exercice qui permet de tester nos procédures de réaction et gestion en cas de crise.

Inspection ICPE :

MED du 03/02/2014 sur rack MP biogaz : soldée

MED du 29/05/2018 (en cours) : mise en place d'IDIS, dispositif d'interface de dépotage intrinsèquement sûr qui permet d'éviter les mélanges de produits chimiques incompatibles lors des dépotages => En attente des résultats de l'expertise réalisée par l'INERIS à la demande de l'inspection

Inspection ICPE :

Inspection
inopinée
du 26/07/21

Constats : AP MeD du 25/10/21

Thèmes	Délais	Actions correctives	État
Transmettre EDD mise à jour	25/11/21	EDD transmise le 15/10/21	Fair
Transmettre fiches de notification incident / fuites biogaz / 2018 & 2020	25/11/21	Fiches transmises le 26/11/21	
Transmettre rapports finaux des incendies / bât filtre-presse (2018) et bât clarifloculation (2019)	25/11/21	Rapports transmis le 26/11/21	
Identifier zones à risques sur plan tenu à jour	25/11/21	Plan transmis le 26/11/21	En cours
Mettre en place détection incendie dans les locaux sensibles	Recensement < 30/11/21 Appel d'offre et réalisation de 15 % < 31/12/21 Réalisation 100 % < 31/12/22	Recensement établi < 26/11/21 Avancement à 15 % < 31/12/21 Avancement à 35 % au 31/03/22	
Réaliser travaux réfection du cloisonnement / degré coupe-feu des locaux sensibles	Attribution < 30/09/21 20 % réalisés < 31/12/21	Attribution réalisée Avancement à 51 % < 31/12/21 Avancement à 78 % au 31/03/22	
Transmettre études de vulnérabilité incendie / ensemble des locaux sensibles	50 % réalisés < 31/07/22 100 % réalisés < 31/12/22		
Transmettre étude confinement des eaux d'extinction et échancier de mise en conformité	< 31/12/22	<i>En cours</i> Étude – version 1, présentée le 31/01/22	En cours
Transmettre étude besoins en eau d'extinction	< 30/06/22	<i>se poursuit</i> Étude présentée le 15/04/22	
Transmettre étude de faisabilité et plan d'évolution des moyens techniques d'extinction	< 30/06/22	<i>en cours</i>	En cours
Transmettre échancier des travaux DECI	< 30/06/22		
Compléter équipe d'intervention	< 30/06/22	Salariés recrutés à 80 % au 15/04/22 obj : 100 % en place fin juin 2022	En cours
Contractualiser avec prestataire / mesures dans l'environnement en cas d'accident	< 30/06/22	<i>En cours</i>	
Point d'avancement étude de résilience des capacités de traitement	< 30/06/22	<i>Élaboration du plan de continuité de service en cours</i>	En cours
Transmettre étude de résilience des capacités de traitement finalisée	< 31/12/22		

Inspection ICPE : suite

Inspection

du 24/09/21

Constats	Thèmes	Actions correctives	État
1 NC et 3 obs	Équipements sous pression Les modes opératoires de chaque équipement sont disponibles, le personnel en charge des ESP est formé. Les requalifications périodiques sont suivies	Réponses du SIAAP par courrier du 12/01/2022	
1 non conformité	S'assurer de la vérification des accessoires de sécurité présents sur l'accumulateur OLAER n°35754 à réaliser	Suite à un nouveau contrôle de l'équipement sollicité par le SIAAP auprès de l'APAVE, il a été décidé de changer l'équipement	Fait
observation	S'assurer de l'information et de la compétence du personnel dédié à l'exploitation des ESP (« risque pression »)	Liste du personnel de chaque service de production qualifié : fournie	
observation	Préciser l'aménagement de l'équipement accumulateur OLAER n°35754 mentionné dans le dossier d'exploitation de cet équipement	Vérification non nécessaire, car l'équipement concerné est destiné à être démonté et remplacé par d'autres accumulateurs	
observation	S'assurer de la nécessité de prise en compte du piquage ajouté sur la tuyauterie GNT n°14165-6 au sein du programme de contrôle propre à cette tuyauterie	Le piquage est bien référencé dans le programme de contrôle de la tuyauterie	

Inspection ICPE : suite

Inspection
du 24/09/21

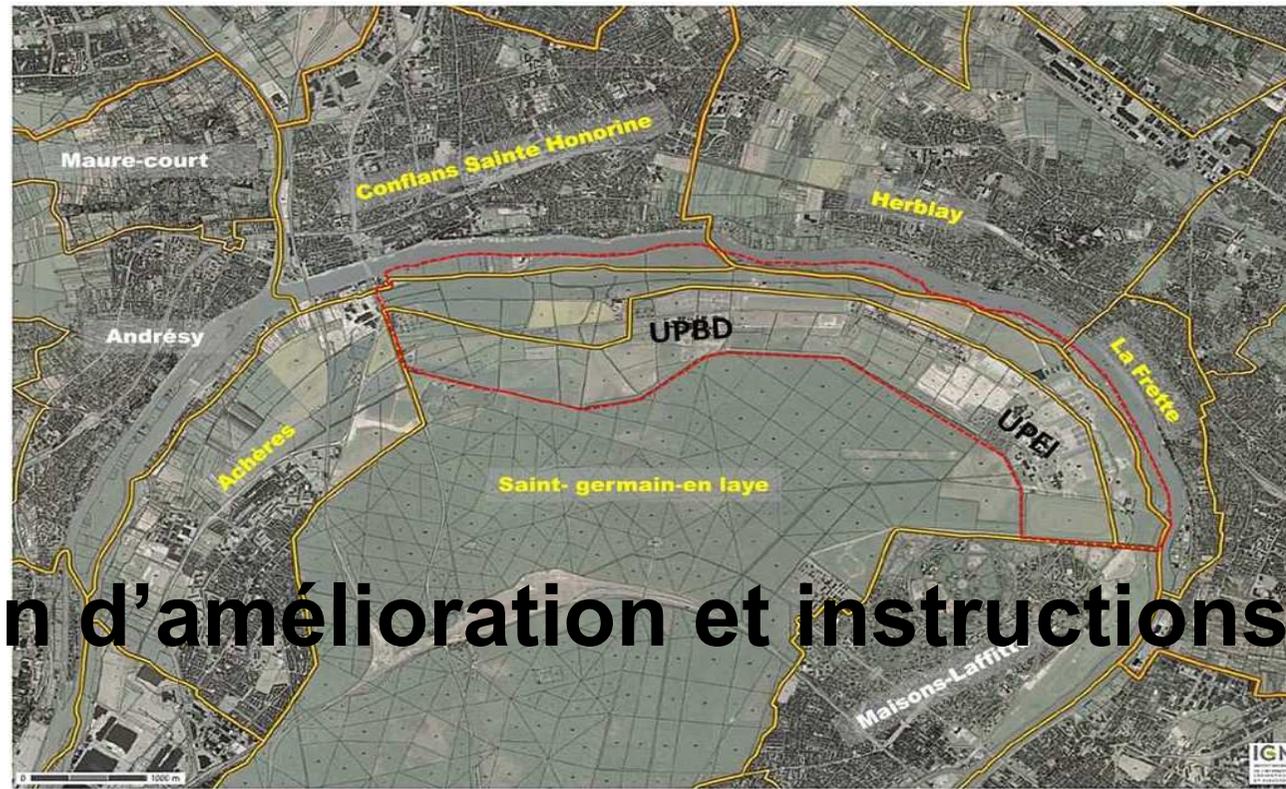
Constats	Thèmes	Actions correctives	État
4 NC et 4 remarques	Gestion du vieillissement et plan de modernisation industrielle (cuves de rétention, MMRi « variation anormale de niveau » Les équipements ont fait l'objet d'un état initial et sont contrôlés à une fréquence annuelle	Réponses du SIAAP par courrier du 11/02/2022	
remarque	Établir un plan d'inspection pour les équipements de javel de la zone Biosav (devis en cours lors de l'inspection)	Commande passée pour la réalisation du plan d'inspection, réception des plans d'inspection prévue en juin	
remarque	Mettre en place la conservation de la mémoire des écarts relevés lors des contrôles et des actions correctives réalisées	Existence d'un tableau de suivi des anomalies relevées lors des contrôles.	
2 Non conformités	Établir une fiche de vie pour les MMR « variation anormale de niveau » et « dispositif IDIS »	Transmission des fiches de vie	
2 Non conformités	Établir un programme de contrôle de ces MMR	Programme de contrôle inclus dans la fiche de vie	
remarque	S'assurer de la gestion dans la GMAO de l'ensemble des équipements relatifs à la variation anormale de niveau	Le suivi est tracé en GMAO	
remarque	Faire remonter le signal de variation anormale de niveau de la cuve de chlorure ferrique du prétraitement en tant que situation d'urgence	Remontée maintenant opérationnelle	

Inspection ICPE & IOTA : suite

Inspection programmée sur 26/10/21 : terres excavées

Inspection visant à échanger sur les points de précisions nécessaires à la bonne compréhension et à l'amélioration du schéma directeur des terres excavées.

Il s'agit d'un document précisant le mode de gestion des terres excavées du fait des travaux au sein du site, de leur analyse qualité, de leur traçabilité et usages possibles et projetés.



Légende
— Limite départementale
— Limite communale

3. Plan d'amélioration et instructions

- Réunions pour le suivi de la feuille de route intégrant les résultats de l'audit de sécurité générale + EVI + besoins en eau :
 - Mensuelles avec les interlocuteurs : /2021 - 01 & 04/2022
 - bimensuelles / trimestrielles avec direction : 2021 – 01/2022
- Suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant
- Suivi des échéances relatives à la mise sous vigilance renforcée du site

Dossiers en cours d'instruction:

- DDAEnv « nouvelle clarifloculation » (décantation complémentaire) : dépôt de fin février 2022. Enquête publique projetée vers sept-oct 2022. Signature d'un arrêté préfectoral encadrant cette reconstruction au premier trimestre 2023.
- EDD d'oct 2021
- IED – dossier de réexamen (déposé fin 2018 et complété fin 2020)
- Déclassement des fours d'incinération (dépôt de janvier 2021) car les déchets n'y sont plus incinérés
- Modernisation de l'unité biogaz

DDAENV : dossier de demande d'autorisation environnementale

EDD : étude de danger / IED : directive sur les émissions

Dispositif IDIS :

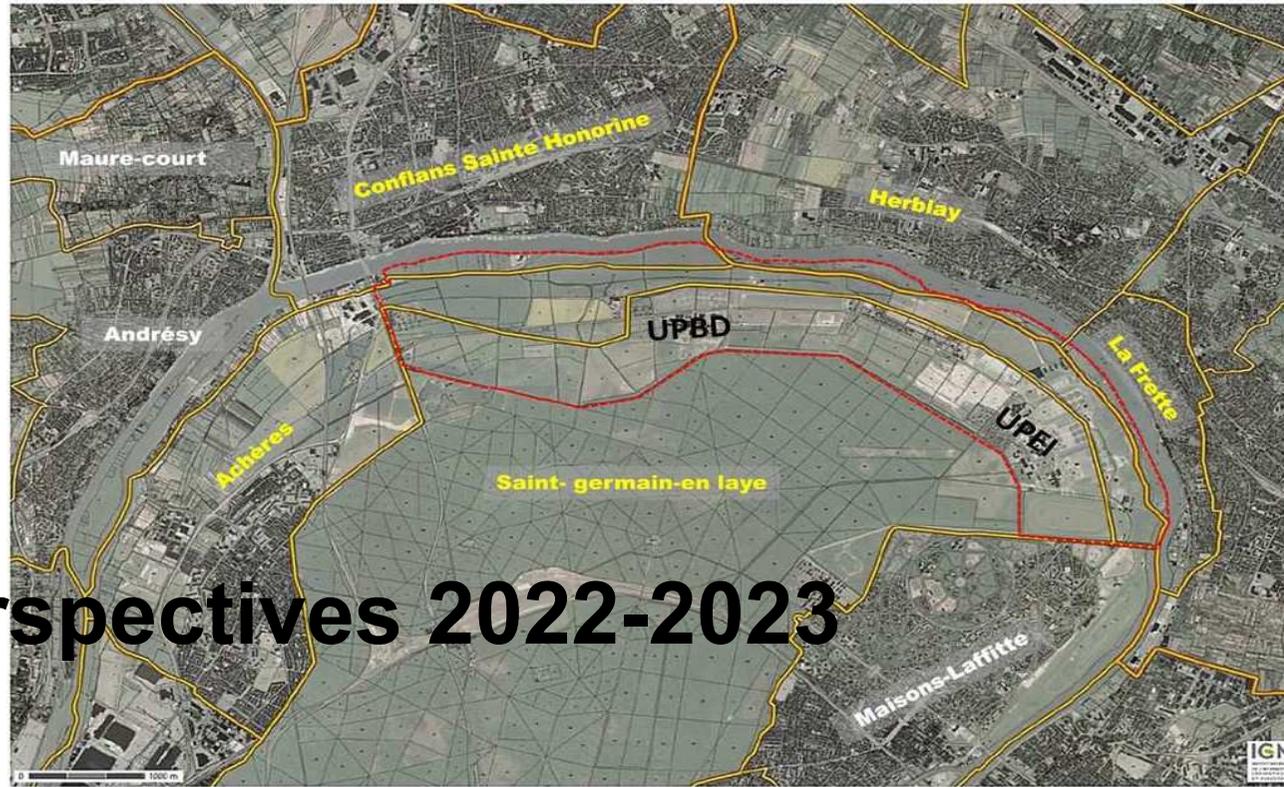
Interface de dépotage intrinsèquement sûre : mise en place dans les différentes unités de dépotage, afin de prévenir les mélanges incompatibles et dégagement de nuage toxique

Des défaillances et difficultés techniques ont été rencontrées pour la mise en œuvre du dispositif IDIS : corrosion, fuite, sensibilité aux variations de températures, ...

Des modifications du dispositif ont été réalisées.

L'inspection des installations classées a demandé une expertise de ces dispositifs modifiés

Le SIAAP a sollicité l'INERIS pour cette expertise: rapport provisoire de fin avril 2022, en cours de finalisation. Première information : le niveau de confiance de cette MMR n'est pas remis en cause



4. Perspectives 2022-2023

Légende

-  Limite départementale
-  Limite communale

- Exercice PPI en juin 2022 :

Scénario identique que celui de l'exercice de 2021, car majorant pour la site

- Réunions pour le suivi de la feuille de route et zoom sur des actions précises (ex : DECI, étude de vulnérabilité incendie,...) :
 - mensuelles avec la Section Management des Risques
 - trimestrielles avec la Direction
- Suivi des échéances des APC et des engagements de l'exploitant
- Suivi des échéances relatives à la mise sous vigilance renforcée du site
- Instructions des dossiers

Merci de votre attention